



CONTRAT DE GRAISSAGE

OFFRE TECHNIQUE

GROUPE LAMBDA

**Site de Production
57500 USINE**

GILFOR S.A.

**Rue François Arago
Z.I. Albi Saint-Juéry
81000 ALBI**

**GILFOR S.A rue François Arago ZI Albi Saint Juéry 81000 ALBI Tel: 05-63-45-20-45 Fax: 05-63-45-40-71
S.A au capital de 144 826.57 euros RCS Albi 950 627 034 TVA FR 22950627034 APE 333Z**



SOMMAIRE

LES PRESTATIONS CONFIEES

- Périmètre
- Approvisionnement
- Stockage
- Applications
- Rejets
- Interventions hors contrat

LES METHODES ASSOCIEES A LA PRESTATION D'APPLICATION

- La reprise du plan de graissage
- La réflexion produit.
- La prise en compte de l'expérience et l'audit du suivi des analyses actuel
- L'expertise mécanique
- Les aménagements de productivité

GESTION DE LA MAINTENANCE

- Les hommes
- Les moyens de vie sur le site
- Les moyens informatiques, de manutentions et d'applications
- La formation de l'équipe et le démarrage de la prestation
- Les modes opératoires
- Les actions de progrès

LE CONTRAT

- Le personnel
- Les obligations de Gilfor S.A.
- Secret
- Exécution des travaux - responsabilité
- Assurances
- Accidents
- Sécurité – Protection de l'environnement
- Durée
- Reconduction du contrat
- Dénonciation du contrat



LES PRESTATIONS CONFIEES

Périmètre :

La prestation s'exercera sur les quatre lignes de production de l'usine à savoir :

La prestation s'exercera sur l'ensemble de l'usine à l'exception des installations suivantes :

- la chaufferie.
- les chariots élévateurs.
- les ponts roulants.

Une liste des équipements sera établie à partir du plan de graissage en vigueur sur le site.

La prestation consistera à assurer les opérations de visite et de lubrification de l'ensemble des matériels installés sur les secteurs désignés.

Ces opérations seront effectuées suivant un plan de lubrification, disponible chez Groupe Lambda au début de la prestation.

Les plannings de travaux disponibles sur une base de données communiquée par Groupe Lambda au début de la prestation.

Approvisionnement :

Le responsable opérationnel Gilfor S.A. présent sur le site vérifiera hebdomadairement que les stocks produits sont suffisants pour réaliser les opérations de graissage prévues au plan de graissage pour l'ensemble des ateliers de l'usine.

L'approvisionnement des produits est conditionné par les sorties de produits reportées à l'interlocuteur dédié chez Groupe Lambda par le responsable opérationnel Gilfor S.A.

Cette prestation concerne l'ensemble des fluides.

Stockage :

Le stockage et le transport sur le site est assuré par l'équipe Gilfor S.A.

La réalisation de cette prestation par le personnel Gilfor S.A. s'assurera que :

- Tous les produits utilisés posséderont leur fiche de sécurité.
- Tous les produits stockés posséderont un étiquetage conforme :
 - Nom du produit
 - Les dangers (mention et/ou symbole)
 - Les risques
- Les quantités de produits utilisées et stockées sur le site sont communiquées aux responsables de Groupe Lambda à chaque demande.

Les zones mises à la disposition de Gilfor S.A. dans le cadre du contrat devront, pour être gérées par Gilfor S.A., être conformes à la législation concernant la sécurité et l'environnement.



Applications :

Les hommes de Gilfor S.A. interviennent pour réaliser :

- 1) Les opérations prévues au plan de graissage soit :
 - Le graissage préventif et maintien en état de propreté (pas de graisse résiduelle) des différents organes
 - Le contrôle de fonctionnement des graissages centralisés (départ et arrivées de graisse) et des équipements d'hydraulique de puissance.
 - Le contrôle et le changement des systèmes de graissages cartouches jetables, filtres des centrales de lubrification.
 - Le contrôle des niveaux et l'exécution des appoints
 - Les vidanges et remplissages nécessaires sur tous les réducteurs, les centrales de graissage et les équipements d'hydraulique de puissance, notamment lors des périodes d'arrêt d'installation.
 - Le contrôle et le graissage des accouplements et cardans.
 - Le recensement le nettoyage et le suivi des niveaux des lubrificateurs d'air comprimé.
 - Le graissage des moteurs électriques.

- 2) Les contrôles spécifiques soit :
 - Le contrôle des pointeaux et des débitmètres sur les circuits de graissage des machines à papier. Une tournée quotidienne de contrôle et réglage des pointeaux est effectuée. Les dysfonctionnements qui ne pourront être réglés par l'équipe de graissage feront l'objet d'un avis de dysfonctionnement établi par Gilfor S.A. et remis à l'interlocuteur désigné chez Groupe Lambda.
 - La détection d'anomalies (bruits anormaux, fuites, échauffements etc.) pour création d'un avis de dysfonctionnement établi par Gilfor S.A. et remis à l'interlocuteur désigné chez Groupe Lambda.
 - Le contrôle visuel des courroies de transmission si la carterisation le permet création d'un avis de dysfonctionnement établi par Gilfor S.A. et remis à l'interlocuteur désigné chez Groupe Lambda.
 - L'examen de l'état des protections et du serrage des paliers pour création d'un avis de dysfonctionnement établi par Gilfor S.A. et remis à l'interlocuteur désigné chez Groupe Lambda.

- 3) Les nettoyages sur la périphérie des points d'applications des opérations de graissage et de lubrification ainsi que dans les locaux mis à la disposition de Gilfor S.A.

- 4) Les opérations de maintenance de premier niveau
 - Les resserrage des raccords en cas de fuites sur les circuits de lubrification (excepté les circuits haute pression).
 - La réparation des rallonges de graissage
 - La récupération des huiles issues des fuites et leur évacuation vers les zones prévues.

- 5) Les travaux sur arrêts
 - Lors des arrêts d'équipements, Gilfor S.A. effectuera les opérations de maintenance prévues au plan de graissage et réalisables lors de l'arrêt concerné.
 - Pour chaque machine à papier un arrêt est programmé toutes les deux semaines.



6) Les prélèvements et analyses

- Gilfor S.A. assurera deux fois par an le prélèvement d'huile des centrales hydrauliques identifiées pour les expédier chez le partenaire pétrolier aux fins d'analyses physico-chimiques.

- A l'issue de ces contrôles et analyses Gilfor S.A. communiquera les résultats à l'interlocuteur désigné chez Groupe Lambda pour établir un plan d'actions correctives si nécessaire.

7) Les actions correctives

- Gilfor S.A. relèvera lors de ses rondes sur les équipements les anomalies constatées sur le site. Chaque anomalie constatée fera l'objet d'un avis de dysfonctionnement établi par Gilfor S.A. et remis à l'interlocuteur désigné chez Groupe Lambda.

Rejets :

Gilfor S.A. assure, lors des opérations de lubrification, la collecte et l'identification des rejets conformément à la législation française en la matière.

- Gilfor S.A. se chargera d'installer tout moyen de récupération d'huile après détection d'une fuite
- Les huiles de maintenance récupérées au cours des opérations de maintenance, sont stockées sur le site dans les cuves de stockage appropriées.
- Les graisses récupérées sont ségréguées et stockées sur le site par Gilfor S.A.
- Les graisseurs automatiques, sont vidés, de la graisse résiduelle, et stockés pour être détruits par le site selon la législation qui régit la gestion des emballages souillés.
- Les absorbants et les chiffons sont stockés dans des contenants abrités des intempéries.
- Les contenants vides (fûts, permas, etc.) seront stockés sur le site pour être ensuite détruits.
- L'enlèvement des déchets est demandé par Gilfor S.A. à son interlocuteur chargé des déchets chez Groupe Lambda. La destruction des déchets est à la charge de Groupe Lambda.

Interventions hors contrat :

Les responsables de la société Groupe Lambda ont la possibilité de demander des interventions de maintenance hors de celles prévues au contrat. Dans ce cas, un document est édité par le responsable de site et validé par les responsables de la société Groupe Lambda habilités.

Ces interventions sont facturées trimestriellement au coût horaire hors contrat.



LES METHODES ASSOCIEES A LA PRESTATION D'APPLICATION

La reprise du plan de graissage :

Toutes les informations provenant des documents des équipes de Groupe Lambda sont reprises dans un logiciel de gestion de la lubrification. Ce logiciel permettra un classement clair des points d'application et organes, par ateliers, lignes et machines. La codification des points sera réalisée en regard du système de référence déjà en place chez Groupe Lambda pour faciliter l'exploitation des informations du logiciel.

Ces informations seront complétées par des relevés sur le terrain qui seront fait par l'équipe technique de Gilfor S.A., ateliers par ateliers et lignes par lignes pour valider le plan de graissage du périmètre des équipements concernés par la prestation.

Le logiciel permettra l'imputation directe dans chaque fiche des renseignements indispensables à la lubrification : fréquences, produits, quantités, historique, mode opératoire, températures et données complémentaires.

Trois types de tournées par secteur seront paramétrées dans le logiciel : une tournée hebdomadaire reprenant les opérations dont la fréquence est inférieure ou égale à sept jours, une tournée périodique reprenant les opérations dont la fréquence est supérieure à sept jours, et une tournée sur arrêt reprenant les opérations réalisables uniquement sur un arrêt d'atelier.

De ce logiciel seront extraites les check-lists des travaux à effectuer hebdomadairement ; ces check-lists seront complétées par les opérateurs après réalisations des travaux.

Le logiciel sera mis à jour en fonction des renseignements notés sur les check-lists.

Chaque début de semaine l'état des retards par atelier est édité pour prises en compte par les opérateurs.

La réflexion produit :

L'application des produits utilisés sur site sera réexaminée par l'équipe technique de Gilfor S.A. et l'expert de la Société Q8 Pétroléum . A l'issue de cette expertise, les résultats seront communiqués à Groupe Lambda, qui fera son choix sur les éventuelles propositions de remplacement de produit.

L'expertise mécanique :

- Les machines à papier :

Tous les roulements des rouleaux, des cylindres aspirants et des presses des machines ou les roulements définis comme étant stratégique par Groupe Lambda, seront répertoriés dans un tableau, avec leur marque, leur référence et leurs cotes. Ce tableau servira au calcul des quantités de graisse à utiliser au garnissage en cas de remplacement et au calcul des quantités de graisse suivant les fréquences pour les opérations d'appoint.

Les opérations de graissage sur ces roulements seront effectuées avec des compteurs à graisse permettant de mettre la quantité adaptée pour éviter sur graissage et sous graissage.

La traçabilité du graissage pour les rouleaux, les cylindres aspirants et les presses est assurée par la pose lors des opérations de repères sur chaque graisseur ; trois série de repères différents sont utilisés pour assurer une traçabilité sur plusieurs mois.



- Les centrales hydrauliques :

Les niveaux des centrales sont contrôlés cinq fois par semaine, les appoints effectués au fur et à mesure des besoins. Les bâches des centrales sont purgées 5 fois par semaine, les présences d'eau anormales sont prises en compte pour déclencher la vidange de l'équipement suivant un planning établi avec l'équipe technique d'Groupe Lambda. Un contrôle de température de l'huile des bâches des groupes principaux des machines à papier est effectué hebdomadairement.

- Les systèmes de graissage centralisé :

Le fonctionnement des systèmes de graissage centralisé est vérifié hebdomadairement, par déclenchement manuel forcé et contrôle de pression des manomètres des circuits. Un contrôle trimestriel de l'arrivée de graisse sur les points à lubrifier sera réalisé annuellement suivant un mode opératoire validé par Groupe Lambda, permettant de faire fonctionner les systèmes de graissage en marche forcée lors des arrêts machines.

- Les réducteurs :

Les niveaux des réducteurs sont contrôlés suivant la fréquence déterminée dans le plan de graissage, les appoints effectués au fur et à mesure des besoins. Un soin tout particulier est apporté au contrôle du niveau des réducteurs équipés d'un système réfrigérant pour détecter les éventuelles fuites de ce réfrigérant et une pollution de l'huile.

- Les pompes à vides :

Les niveaux des pompes à vide sont contrôlés cinq fois par semaine, les appoints effectués au fur et à mesure des besoins.

Un contrôle de température et de pression (si le matériel est équipé de manomètre) du circuit d'huile des pompes à vides est effectué hebdomadairement.

- Les ventilateurs :

Tous les roulements des paliers des ventilateurs d'un diamètre extérieur supérieur à 100 mm ou les roulements définis comme étant stratégique par Groupe Lambda, seront répertoriés dans un tableau, avec leur marque, leur référence et leurs cotes. Ce tableau servira au calcul des quantités de graisse à utiliser au garnissage en cas de remplacement et au calcul des quantités de graisse suivant les fréquences pour les opérations d'appoint. Un contrôle de température des paliers des ventilateurs sera effectué hebdomadairement.

- Les transmissions et les accouplements :

Les transmissions et accouplements sont graissés lors des arrêts machines, suivant les fréquences déterminées dans le plan de graissage. Les carters de protection ordinairement manipulable manuellement de ces transmissions et accouplements seront démontés avant l'intervention et remontés après le graissage.

- Les chaînes de transmissions.

La lubrification des chaînes de transmission pourra être optimisée par la pose et l'entretien de graisseurs automatiques déposants sur les chaînes un lubrifiant approprié avec un débit adapté. Une offre chiffrée sera faite à Groupe Lambda pour chacun des équipements concernés.



- Les moteurs électriques :

Les moteurs dont la puissance est supérieure à **50 KW** et la vitesse de rotation supérieure à 3 000 tours, seront répertoriés dans un tableau. Les fréquences de graissage et quantités de graisse à ajouter lors des appoints seront recherchées sur les plaques constructeur ou dans la documentation constructeur.

Les aménagements de productivité :

- Les rallonges de graissage :

Un audit sera effectué sur les points de graissage pouvant être déportés pour faciliter la lubrification, notamment la lubrification en marche des roulements. Un plan d'installation des rallonges sera proposé à Groupe Lambda qui aura également à sa charge la fourniture du matériel nécessaire à la confection de ces rallonges. La maintenance des rallonges installées sera effectuée au fur et à mesure des besoins avec le matériel fourni par Groupe Lambda.

- Les carters de protection

Un audit sera effectué pour recenser les carters nécessitant un moyen de manutention particulier pour leur dépose et présentant un doute sur la présence d'un point de graissage en dessous. Un plan chiffré de manutention des carters et de modifications éventuelles sera présenté à Groupe Lambda pour approbation avant la mise en route des travaux de modification et d'installation de rallonge de graissage.

- Etude sur les moyens d'accès

Une étude sera menée pour identifier les éléments à graisser posant un problème d'accès et ceci notamment en terme de sécurité des personnels. Un chiffrage des éventuelles modifications sera communiqué à Groupe Lambda qui prendra les décisions les plus appropriées.

- Etude sur les moyens de stockage

Dans le but de diminuer les coûts de produit une étude sera menée sur les conditionnements et le stockage des produits représentant 60% des volumes utilisés par Groupe Lambda. Cette étude sera menée avec les fournisseurs de lubrifiants choisis par Groupe Lambda, et les résultats chiffrés seront transmis à Groupe Lambda pour décision.



GESTION DE LA MAINTENANCE

Les hommes :

Pour répondre aux attentes de la société Groupe Lambda, Gilfor S.A. mobilise l'ensemble de son potentiel humain pour gérer les opérations sur le site et mettre en œuvre les actions de progrès génératrices de gains.

Les hommes intervenants sur les équipements le font sous l'entière responsabilité de Gilfor S.A. représenté par son responsable opérationnel sur le site.

Les interventions réalisées se font dans le cadre des procédures et instructions définies par Gilfor S.A et validées par la société Groupe Lambda.

Sécurité :

- La tenue portée par les hommes Gilfor S.A permet leur distinction par rapport au reste des personnes circulant sur le site et permet leur identification.
- Les hommes de Gilfor S.A connaissent et respectent les procédures sécurité en vigueur sur le site. La formation sécurité est assurée par les responsables habilités de la société Groupe Lambda.
- Toutes les interventions, préventives ou curatives, sont réalisées dans des conditions de sécurité optimum. Circuits électriques hors tension, et cadenassé, systèmes mécaniques verrouillés etc.

Le directeur des opérations Gilfor S.A pourra refuser une intervention si les conditions de sécurité proposées ne correspondent pas au descriptif. Dans ce cas l'intervention d'un responsable de la direction de la société Groupe Lambda, sera demandée.

Pour réaliser la prestation, Gilfor S.A. assurera une présence sur le site suivant un horaire déterminé avec Groupe Lambda. Une astreinte quotidienne pourra être mise en place pour répondre aux appels d' Groupe Lambda en cas de problèmes relevant du périmètre du contrat sur le site.

Les moyens de vie sur le site

Groupe Lambda mettra à disposition de Gilfor S.A. un bureau, un vestiaire, et des sanitaires. Le bureau mis à disposition par Groupe Lambda sera équipé d'une ligne téléphonique et d'une connexion Internet.

Les moyens informatiques, de manutentions et d'applications :

Pour la gestion du plan de graissage Gilfor S.A. utilisera sur le site Groupe Lambda un logiciel de gestion de la lubrification développé par une société de services informatiques spécialisée en logiciel de maintenance industrielle.

Ce logiciel assurera la traçabilité des opérations, des consommations, des analyses et des tournées. Il sera installé sur un ordinateur fixe pourvu d'un environnement Windows. Ce logiciel est donc capable de gérer de nombreuses informations et est un puissant outil de gestion de la maintenance. Il permet au responsable opérationnel Gilfor S.A. d'analyser les résultats et d'alerter le responsable maintenance du site pour lui permettre de maintenir au mieux ses équipements.



Groupe Lambda pourra avoir un accès direct au logiciel permettant à son responsable de contrat de suivre les travaux en temps réel. La mise en place de ce logiciel permet de faciliter la communication entre Groupe Lambda et Gilfor S.A. tout en supprimant les documents papier.

Gilfor S.A. fournira les moyens matériels de réaliser les opérations de lubrification.

Groupe Lambda autorisera l'utilisation des chariots élévateurs, des ponts roulants et de la nacelle élévatrice au personnel Gilfor S.A. habilité.

La formation de l'équipe et le démarrage de la prestation :

Les intervenants sur site seront titulaires d'un Bep, d'un Bac pro Msma ou d'une expérience mécanique.

Cette formation sera complétée par une formation Caces chariot élévateur, une formation pontier élingueur, pour chacun des deux opérateurs, le responsable opérationnel suivra également une formation Caces nacelle et une formation Sst.

Au cours de la première année, il sera organisé avec les fournisseurs de produits une formation « huile et graisse » pour l'ensemble de l'équipe.

Ces formations viendront en complément de la formation de base Gilfor (formation « graissage » qui sera dispensée à l'équipe au cours des semaines précédant le démarrage du contrat

Pour mettre le contrat en route, le responsable opérationnel sera en charge du dossier à J-1 mois, il devra avoir accès au site pour réaliser un audit sur l'ensemble des équipements en fonction des informations communiquées par Groupe Lambda, et comparer le quotidien de l'équipe en place avec le plan de graissage. Il aura également en charges la préparation de l'importation des éléments du plan de graissage existant dans le logiciel de lubrification.

Il sera l'interlocuteur de la direction technique de Gilfor S.A. pour la préparation des modes opératoires et la mise en place des méthodes nécessaires à l'exécution de la prestation.

A J- 2 semaines, le deuxième opérateur sera présent sur le site pour prendre en compte la prestation en parallèle (si possible...) avec l'équipe en place. Le matériel nécessaire à la prestation sera livré au début de J – 1 mois pour être opérationnel le jour J.

Durant cette période seront également effectués les stages de formation complémentaires notamment pour les Caces.

En cas de besoin au cours du premier semestre de démarrage de la prestation il est prévu de pouvoir mobiliser un renfort de deux personnes pour réaliser les actions correctives.

Modes opératoires :

Pendant la première année du contrat, Gilfor S.A. établira les modes opératoires nécessaires pour assurer la prestation de lubrification du site Groupe Lambda. Ces modes opératoires seront proposés pour approbation par le responsable technique du contrat chez Groupe Lambda avant mise à disposition sur le site. Un calendrier de réalisation sera mis en place en début de contrat. Au terme du contrat ces modes opératoires seront propriété d' Groupe Lambda.



Les actions de progrès :

Les actions de progrès sont nécessaires pour garantir la diminution du coût des prestations. Elles sont définies par l'ensemble des intervenants pour Gilfor S.A sur le site et regroupées dans un document appelé «plan de progrès»

Le plan de progrès est présenté chaque année pour obtenir l'accord des responsables du client. La constitution et la mise à jour du plan de progrès sont effectuées par Gilfor S.A

La recherche des actions de progrès est effectuée :

- Lors de la vérification du plan de graissage
- Lors du bilan des interventions de maintenance préventive
- Lors du bilan des actions curatives effectuées sur le site dans le cadre du contrat

LE CONTRAT :

Le personnel:

Gilfor S.A. s'engage à exécuter les travaux à l'aide d'un personnel suffisant en nombre et parfaitement compétent dans la spécialité requise.

Pour ce faire, Gilfor S.A. respectera les délais d'exécution des travaux qu'elle a acceptés. Elle aménagera les horaires de travail de son personnel conformément à la législation en vigueur et en fonction des impératifs dans l'établissement.

Groupe Lambda se réserve le droit d'exiger de Gilfor S.A. le remplacement immédiat de tout agent de cette dernière qui ne respecterait pas les règlements intérieurs ou de sécurité ou de son point de vue, compromettrait la bonne exécution des travaux.

Le personnel est salarié permanent de Gilfor S.A., le recours à du personnel intérimaire, s'il est nécessaire, doit être effectué dans le respect des réglementations en vigueur.

Conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1991, renforçant la lutte contre le travail clandestin et à ses décrets d'application des 11 et 12 juin 1992, Gilfor S.A. fera parvenir à Groupe Lambda les documents suivants (cf. article R234-4 du code du travail, décret n°92-508 du 11/06/92):

une attestation de fourniture de déclaration sociale émanant de l'URSSAF et datant de moins d'un an;

un document publicitaire mentionnant:

- le nom et la dénomination sociale de l'entreprise,
- l'adresse complète de son siège social,
- son numéro d'immatriculation au Registre du Commerce (ou au Répertoire des Métiers), ou un extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés;

une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5 et L620-3 du code du travail.

Les obligations de Gilfor S.A.

Gilfor S.A. doit prévoir un encadrement doté de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires pour :

- commander efficacement l'équipe,
- organiser le travail en vue de faire face rapidement à tous les problèmes qui peuvent se présenter,



- assurer la liaison avec la maîtrise de Groupe Lambda ainsi qu'avec le personnel chargé de la sécurité,
- faire respecter les réglementations en vigueur dans l'usine concernant la discipline, les horaires et les consignes particulières d'exécution des travaux.

Gilfor S.A. désignera l'agent pouvant, de façon compétente, remplacer le chef d'équipe responsable en cas d'absence de celui-ci et être investi de la même autorité.

Gilfor S.A. travaillera avec ses propres outillages individuels et collectifs nécessaire, adapté aux opérations définies dans le périmètre.

Gilfor S.A. assume la responsabilité de l'emploi de l'outillage qu' Groupe Lambda pourrait éventuellement mettre à sa disposition. Elle est financièrement responsable de toute disparition ou détérioration de ce matériel.

Secret:

Gilfor S.A. s'engage, tant en son nom qu'en celui de ses préposés, à considérer comme confidentiels, à ne pas divulguer et à ne pas utiliser toutes les informations et tous les documents d'ordre technique ou économique, notamment s'ils concernent les procédés mis en œuvre ou les nouvelles fabrications, dont elle pourrait avoir connaissance du fait de l'exécution du présent contrat.

Exécution des travaux - responsabilité:

Le personnel de Gilfor S.A. est placé sous l'autorité exclusive de son chef d'équipe et de ses adjoints; il ne peut en aucun cas faire état d'une quelconque subordination à l'égard d' Groupe Lambda.

Gilfor S.A. s'engage à préparer et exécuter les travaux qui lui sont confiés en stricte conformité avec les plans et spécifications remis par Groupe Lambda et selon les règles de l'art, lois, ordonnances, décrets, règlements, codes et normes en vigueur au jour de l'exécution. Gilfor S.A. est responsable de la bonne exécution technique et matérielle des travaux. Les travaux seront re-exécutés à ses frais en cas de malfaçon ou de défauts dus à une faute ou à l'incompétence de son personnel.

Assurances:

Gilfor S.A. fera parvenir à Groupe Lambda une attestation de sa compagnie d'assurance précisant les risques couverts et leur montant (responsabilité civile, dommages corporels, dommages matériels et immatériels).

Accidents:

Dans ses rapports avec Groupe Lambda comme à l'égard des tiers, Gilfor S.A. sera seule et exclusivement responsable de tous les dommages corporels, matériels ou pouvant être occasionnés à l'environnement, ainsi que de toutes leurs conséquences pouvant intervenir de son fait ou du fait de ses préposés. Elle déclarera au service sécurité usine tout incident, fut-il mineur.



Sécurité – Protection de l'environnement:

Gilfor S.A. s'engage à respecter et faire respecter par l'intermédiaire de son chef d'équipe et de son adjoint les consignes générales de circulation, de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur dans l'usine annexées au présent contrat.

Gilfor S.A. devra fournir les équipements individuels de protection de son personnel tels que bleus, chaussures de sécurité, casque, lunettes, etc.

Durée:

Le présent contrat prend effet à compter de la date de début des travaux convenus et ceci pour une durée de trois ans.

Reconduction du contrat :

Le contrat est ensuite reconduit par tacite reconduction pour un an. Chaque année le plan de progrès pour l'année suivante est présenté ainsi que les gains obtenus par la mise en œuvre de ce plan.

L'accord sur le plan reconduit automatiquement le contrat.

Dénonciation du contrat :

La dénonciation du contrat s'effectue, pour les deux parties, par courrier recommandé avec accusé de réception et avec un préavis minimum de trois mois.